

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 12 avril 2016 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/16.04/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE.
FFBN: Billy WILLIAMS – Xavier SWERTVAEGHER.
Wouter GEORGES, secrétaire-général

Excusé: Tomas CASSIMAN

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 15.03.2016

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier:

- La CDWP a pris connaissance de la remarque du coach/arbitre B. BAETENS (RSCM) suite à sa suspension pour comportement inadmissible et agression verbale envers son collègue/arbitre. Précisions sont données par W. GEORGES.
- W. GEORGES signale qu'il a mentionné le volume extraordinaire de l'ordre du jour de la Commission de Discipline Water-polo lors de la dernière séance du Conseil d'Administration FRBN dd. 30.03.2016. Ensuite il a été convenu d'analyser et de saisir cette matière par une réunion entre les 3 commissions fédérales concernées CDWP, CCA et CSWP (date et heure encore à déterminer).
- La CDWP a pris connaissance du rapport de la Commission Centrale des Arbitres dd. 05.01.2016.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 3163/SH III ENL B – ZNA du 31/01/2016: rapport arbitre LEEMANS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre Y. LEEMANS.

Vu sa récidive de carte rouge, le joueur concerné **Maxime VERGNANI (ENL)** a été convoqué aux deux séances précédentes. Étant donné que le joueur concerné n'était pas présent ni représenté lors de ces deux séances, la Commission de Discipline WP a décidé deux fois de suspendre le joueur **Maxime VERGNANI (ENL)** jusqu'à comparution volontaire.

Est présent à la séance : **Maxime VERGNANI (ENL)**, et également représenté par **Denis LEEMANS (secrétaire ENL)**.

Après avoir entendu D. LEEMANS et M. VERGNANI, qui ont donné quelques précisions sur les circonstances et le déroulement du match, la Commission de Discipline décide après délibération de ne pas infliger une suspension supplémentaire au joueur **Maxime VERGNANI (ENL)**.

Par conséquent la Commission de Discipline décide que le joueur concerné **Maxime VERGNANI (ENL)** est à nouveau autorisé à jouer avec effet immédiat.

Frais : à charge de la **FRBN**.

3.2. Match 6052/U20 GZV – SCSG du 09/04/2016 : rapport arbitre DESCHUYTTER

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. DESCHUYTTER.

Après vérification de l'identité du coach la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **Dirk IJPELAAR (GZV)** pour carte rouge (insultes et agression verbale envers l'arbitre).
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 4200/SH IV VZG – BZV du 08/04/2016: rapport arbitre ZWART

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. ZWART.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le joueur/coach **Jelle PROOT (BZV)** pour carte rouge (comportement irrespectueux et rouspétance intempestive sur décisions arbitrales).
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers: néant.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MERCREDI 25 MAI 2016 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES